

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 27 septembre 2021 16:54
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200770813 - Courriel réponse
Pièces jointes: 1. ANC du 2020-01-28.pdf; 2. ANC du 2020-03-09.pdf; 3. Autor. du 2019-10-18.pdf; 4. Lettre du 2020-03-11.pdf; 5. R.I. du 2019-12-18_biffé.pdf; 6. R.I. du 2020-01-09_biffé.pdf; 7. R.V. du 2020-02-24.pdf; A- Art. 23 et 24_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 septembre dernier, concernant un site sis aux lots 6 313 817, 6 313 818, 6 313 819, 6 313 820, 6 313 824 et 6 313 826 ; anciens lots 5 742 576, 5 024 942, 5 024 946, 5 742 573, 5 024 948, 5 337 015, 5 742 574, 5 749 199 et 5 749 201 ; rue Industrielle à Contrecoeur.

Les documents suivants sont accessibles :

- **7311-16-01-5903534**
 1. Avis de non-conformité du 2020-01-28;
 2. Avis de non-conformité du 2020-03-09;
 3. Autorisation du 2019-10-18;
 4. Lettre du 2020-03-11;
 5. Rapport de l'inspection du 2019-12-18;
 6. Rapport de l'inspection du 2020-01-09;
 7. Rapport de vérification du 2020-02-24;

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Salaberry-de-Valleyfield, le 28 janvier 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Entreprises Canepta ltée
4085, rue Industrielle
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

N/Réf. : 7311-16-01-5903534
401890903

Objet : Avoir effectué des travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2 sans autorisation. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle à Contrecoeur

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 décembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir des travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici au 28 février un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la Loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

... 2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377 ou à l'adresse courriel suivante : christine.rondeau@environnement.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

ORIGINAL SIGNÉ

PB/PB/jl

Patrice Bourque
Inspecteur principal, secteurs hydrique,
milieux naturels et des pesticides

Salaberry-de-Valleyfield, le 9 mars 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ville de Contrecoeur
5000, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

N/Réf. : 7311-16-01-5903534
401901846

Objet : Avoir effectué des travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2 sans autorisation. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle à Contrecoeur

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 décembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir des travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici au 6 avril 2020 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la Loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

... 2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377 ou à l'adresse courriel christine.rondeau@environnement.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

ORIGINAL SIGNÉ

PB/CR/jl

Patrice Bourque
Inspecteur principal, secteurs hydrique,
milieux naturels et des pesticides

Longueuil, le 18 octobre 2019

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Contrecoeur
5000, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

N/Réf. : 7311-16-01-5903534
401839374
V/Réf. : 32989TT(60AUT)

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 27 février 2017, reçue le 27 novembre 2017 et complétée le 4 octobre 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Prolonger le réseau d'aqueduc et le réseau d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle, du 4085, rue Industrielle jusqu'à la rue Dansereau.

Le projet est situé sur les lots 5 336 915, 5 749 202, 5 749 201, 5 749 200, 5 742 574 et 5 024 950 du cadastre du Québec, dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

L'activité nécessaire à la réalisation du projet affectera des milieux humides et hydriques, soit le littoral et la rive du cours d'eau CE-2, sur une superficie de 294,3 m². Le tout localisé sur le lot 5 749 201 du cadastre du Québec, dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Cette superficie ne sera pas restaurée puisqu'un ponceau et une rue y seront aménagés. Le ponceau, avec rue et fossés, créera un empiètement final d'une superficie de 527,03 m², dans le littoral et la rive du cours d'eau CE-2. Le tout localisé sur le lot 5 749 201 du cadastre du Québec, dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

L'installation de conduites d'aqueduc et de conduites d'égout dans le littoral et dans la rive du cours d'eau CE-2 doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, en période de temps sec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Résolution N° 2016-12-356 de la Ville de Contrecoeur, adoptée le 6 décembre 2016, signée le 7 décembre 2016 par Yves Beaulieu concernant, entre autres, un engagement;
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 27 février 2017, révisé le 16 octobre 2018, le 9 novembre 2018, le 7 février 2019, le 1^{er} octobre 2019 et le 2 octobre 2019, signé par Sylvain Rioux, ing.;
- Documents d'appel d'offres intitulés « Prolongement des services municipaux – Rue Industrielle – Ville de Contrecoeur », projet N° 32989TT, préparés par Tetra Tech, datés d'octobre 2017, signés et scellés par Sylvain Rioux, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et annexes, datée du 23 novembre 2017, signée par Sylvain Rioux, ing., concernant la demande d'autorisation;
- Document intitulé « Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 – Prolongement des services municipaux – Rue Industrielle – Ville de Contrecoeur », projet N° 32989TT, préparé par Tetra Tech, daté de novembre 2017, signé par Sylvain Rioux, ing.;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et annexes, datée du 8 novembre 2018, signée par Sylvain Rioux, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Lettre au MELCC, datée du 9 novembre 2018, signée par François Handfield, concernant des engagements de la Ville de Contrecoeur;
- Lettre au MELCC et annexes, datée du 7 février 2019, signée par Sylvain Rioux, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Courriel au MELCC, reçu le 3 avril 2019, transmis par François Handfield, concernant le règlement 1159-2019 portant sur la gestion des eaux pluviales;
- Courriel au MELCC, reçu le 29 avril 2019, transmis par Sylvain Rioux, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Courriel au MELCC, reçu le 22 mai 2019, transmis par Sylvain Rioux, ing., concernant un plan correcteur pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de Contrecoeur;
- Plan 32989TT-C-001, intitulé « Prolongement – Rue Industrielle », projet N° 32989TT, préparé par Tetra Tech, daté du 15 septembre 2019, signé et scellé par Sylvain Rioux, ing.;
- Lettre au MELCC et annexes, datée du 2 octobre 2019, signée par Sylvain Rioux, ing., concernant des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

La présente autorisation doit se lire avec la ou les autorisations suivantes qui concernent le même projet :

- 400681319, délivrée le 17 février 2010, subrogée par le document 401038632, délivrée le 15 juillet 2013.
- 400712922, délivrée le 3 juin 2010.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PB/IT

F
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise
de la Montérégie, secteurs agricole,
hydrique, municipal et naturel

Salaberry-de-Valleyfield, le 11 mars 2020

Les Entreprises Canepta ltée
4085, rue Industrielle
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

N/Réf. : 7311-16-01-5903534
401902001

Objet : Annulation de l'avis de non-conformité daté du 28 janvier 2020 concernant les travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2 sans autorisation. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle à Contrecoeur

Mesdames,
Messieurs,

À la lumière d'échanges avec votre représentante et de vérifications complémentaires qui en découlent, nous vous informons que le Ministère annule l'avis de non-conformité (ANC) daté du 28 janvier 2020 qui vous a été adressé, concernant les travaux de remblai en littoral du cours d'eau CE-2 sans autorisation.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau 450 928-7607 poste 377 ou à l'adresse courriel suivante : christine.rondeau@environnement.gouv.qc.ca

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

ORIGINAL SIGNÉ

PB/CR/jl

Patrice Bourque
Inspecteur principal, secteurs hydrique,
milieux naturels et des pesticides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-12-18	Heure de début : 10 h 55	Heure de fin : 11 h 45
Intervention effectuée par : Christine Rondeau		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200640010	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301426261	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7311-16-01-5903534	N° de document : 401888913
But de l'intervention : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Canepta	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : x2118790	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 050610-Contrecoeur, Paroisse de, No lot :221	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,846572222200:-73,242680555600	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Les Entreprises Canepta ltée	demandeur	4085, route Marie-Victorin Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	12488177	12118790	

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : neige +5C	<input type="checkbox"/> Précisions	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)						↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D.	arpenteur pour Articles 23-24 de la L.A.D.	...Articles 53-54 de la L.A.D.	
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D.	Chargé de projet Articles 23-24 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : aux personnes rencontrées			

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 14	Nombre de photos intégrées au rapport : 10	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Canon powerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\ronch01\7311-16-01-5903534\2019-12-18		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--	---

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	garmin 78	

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Une autorisation a été émise le 18 octobre 2019 pour la prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industriel à Contrecœur.
Pour ce faire des milieux humides et hydriques (littoral et la rive du cours d'eau CE-2) seront affectés.
Je vais donc vérifier si l'autorisation a été respectée.

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux, des travaux sont en cours. Je fais le tour du terrain et je constate que :

- L'emprise de rue est déboisée.
- les travaux du jour consistent à niveler l'emprise de rue. À diminuer la hauteur d'un secteur pour rehausser le secteur entre le cours d'eau CE-2 et la fin de la rue Industriel côté de la rue Pomme d'or.
- Des barrières ont été installées aux pourtours des bandes riveraines comme prévu
- Je constate que le ponceau pour traverser de part et d'autre du cours d'eau CE-2 n'a pas été aménagé. Le cours d'eau a été remblayé pour permettre le passage de la machinerie.

Je rencontre Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A.D. :

- Je lui demande qui est le responsable du chantier. Il me dit que ça peut être lui dépendamment du sujet.
- Je lui fais part du remblai en cours d'eau.

J'apprends que :

- que Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A. qui va être la personne contacte pour ces travaux. Il vient tout juste de partir. Il le rappelle.
- c'est la première journée d'obstruction du cours d'eau pour laisser passer les camions chargés de terre. Ce soir le remblai sera retiré.
- Il me mentionne qu'un ponceau est prévu à cet endroit.
- Les loaders et camions restent pris au niveau du cours d'eau remblayé lors de ma visite. La pelle mécanique ou autre machinerie doivent venir les poussés.
- Une accumulation d'eau se fait voir dans le cours en amont du remblai (Niveau d'eau plus haut qu'en aval).

Avant l'arrivée de Articles 53-54 de la L.A.D., je communique avec mon chef d'équipe soit Patrice Bourque :

- Nous convenons que le dommage au cours d'eau est déjà fait.
- Que l'entrepreneur va pouvoir finir les travaux de la journée mais ré-ouvrir sans faute le cours d'eau en fin de journée.
- Je vais demander que des bottes de foin soient installées en aval du cours d'eau avant que d'autre transport s'effectue de part et d'autre du cours d'eau (matières en suspension)

Je rencontre Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A.D. :

- Les travaux ont commencé il y a environ 1 semaine. Coupe de végétaux au départ et décapage des sols par la suite.
- Le remblai du cours d'eau s'est fait ce matin, il croyait moins dommageable de faire cela que de mettre des camions sur la route et faire le tour en empruntant la 132 et la Montée Pomme d'or.
- En plus qu'un ponceau est prévu à cet endroit. Donc il était déjà prévu que le cours d'eau serait affecté.
- Il m'affirme que c'était que pour la journée.
- Je lui demande pourquoi ils n'ont pas commencé par l'aménagement du ponceau. Il me répond que l'aqueduc et les égouts doivent passer sous le ponceau. Les travaux vont se réaliser qu'au printemps prochain.
- Je lui demande de mettre des bottes de foin dans le cours d'eau en aval du remblai avant de reprendre la circulation de la machinerie.
- Il fait des appels devant moi. Il envoie quelqu'un en chercher chez un agriculteur à proximité.
- Je lui demande de m'envoyer des photos des bottes de foin installés et des photos du retrait du littoral en fin de journée.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

2020-12-18 : réception d'un courriel de Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A.D. :
Photos de l'installation des balles de foin.

2020-12-21 : réception d'un courriel de Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A.D. :
Photo du retrait du remblai dans le cours d'eau.

15 Conclusion

Des travaux de remblai en littoral d'un cours d'eau ont été effectués sans autorisation.

15 Conclusion	
Ces travaux n'étaient pas prévus à l'autorisation délivrée.	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Manquement : Avoir remblayé une partie du cours d'eau CE-2 sans autorisation.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale : LQE art 22 al 1(4)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication : Travaux de remblai dans un cours d'eau, aucun impact sur l'humain	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)	
Les conséquences sont : Complètement réversibles		
Explication : Le remblai en littoral du cours d'eau a été affecté sur une courte distance (une dizaine de mètres) pour 1 journée. Il y a peu de courant		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)		
Explication : les cours d'eau sont considérés comme des milieux sensibles vu les rôles écologiques qu'ils ont à jouer		

16.1 Facteurs aggravants		<input type="checkbox"/> SO
<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, soit avoir poussé et entreposé de la neige usée en rive et en littoral d'un cours d'eau. Loi sur la Qualité de l'Environnement Art. 22, al.1 (4) et al. 2 (conséquence mineur; gravité catégorie B) ANC 20 janvier 2020.	
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :	

16.2 Facteurs atténuants		<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.	
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.	
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer : Le remblai a été déposé en cours pour une journée là où un ponceau est prévu à l'autorisation (l'installation du ponceau causera un dommage au même littoral et à la même rive). Les dommages se limitent à l'emprise de la future rue. Avant la reprise du passage de la machinerie des balles de foin ont été installé dans le littoral en aval à la demande du MELCC. À la fin de la journée de travail, le remblai a été retiré. Le retour à la conformité s'est effectué rapidement. Il y a eu une excellente collaboration dans ce dossier. Un avis de non-conformité sera transmis pour éviter la répétition du manquement.	

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur	
Ainsi, je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité. Je ne recommande pas l'envoi d'une SAP malgré le facteur aggravant dû aux facteurs atténuants	
Rédigé par : Christine Rondeau	Fonction : inspecteur
Signature : <input type="text" value="ORIGINAL SIGNÉ"/>	Date de signature : 2020-01-08

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe du contrôle hydrique	
Signature : <input type="text" value="ORIGINAL SIGNÉ"/>	Date :	
Commentaires :		



Orthophoto de l'atlas SAGO du MELCC. Points GPS pris lors de l'inspection



DSC02540.JPG

GPS 1 : début des travaux de prolongement de la rue Industriel



DSC02541.JPG

Travaux qui consistent au rehaussement de la rue.



DSC02542.JPG

GPS 2 et 3 : Remblai en littoral du cours d'eau (aval) pour permettre le passage de la machinerie. Future rue Industriel. Camion enlisé.



DSC02543.JPG

GPS 4 et 5 : Présence des barrières à sédiment prévu à l'autorisation



DSC02545.JPG

GPS 2 et 3 : Remblai en littoral du cours d'eau (amont) pour permettre le passage de la machinerie. Accumulation d'eau.



DSC02544.JPG

GPS 4 et 5 : Présence des barrières à sédiment prévu à l'autorisation



DSC02547.JPG

GPS 4 et 5 : Présence des barrières à sédiment prévu à l'autorisation



DSC02548.JPG

GPS 4 et 5 : Présence des barrières à sédiment prévu à l'autorisation



DSC02552.JPG

GPS 7 : Limite de l'emprise de la rue. Travaux qui s'y déroulent consiste à l'abaissement du niveau du terrain.



DSC02553.JPG

Secteur GPS 3 : Barrières à sédiments rives du cours d'eau

1 Identification		
Date de l'intervention : 2020-01-09	Heure de début : 10 h 32	Heure de fin : 11 h 15
Intervention effectuée par : Christine Rondeau		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200640010	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301442192	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7311-16-01-5903534	N° de document : 401890921
But de l'intervention : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Canepsta	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2118790	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Ancien cadastre : 050610-Contrecoeur, Paroisse de, No lot :221	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,846572222200:-73,242680555600	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Les Entreprises Canepsta ltée	propriétaire	4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	12488177	X2118790	

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : -15c ensoleillé	<input type="checkbox"/> Précisions	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--	---

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos intégrées au rapport :	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Canon powerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Identifications des photos	Modifications apportées	
1			

8 Grille d'intervention annexée			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1			

9 Autre pièce annexée au rapport		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------------------------	--	---

10 Équipement utilisé				↓↑	-	+	<input type="checkbox"/> SO
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire				
1	GPS	Garmin 78					

11 Échantillon				↓↑	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--	--	--	----	---	---	--

12 Mise en contexte				<input type="checkbox"/> SO
<p>À l'inspection du 18 décembre 2019, des travaux de remblai en cours d'eau CE-2 sans autorisation ont été observés. Le retrait du remblai a été demandé sur place, des photos des travaux correctifs nous ont été transmises. Un avis de non-conformité sera également envoyé pour avoir fait des travaux en littoral sans autorisation et pour n'avoir pas respecté leur autorisation.</p> <p>Je retourne sur les lieux valider qu'il y a une libre circulation des eaux.</p>				

13 Description de l'intervention			
<p>J'arrive sur les lieux, il n'y a pas de travaux en cours et je n'y rencontre personne. Je me rends au cours d'eau CE-2, de la neige jonche le sol, mais je constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dénivelé (baisseur) est visible là où le remblai en littoral a été effectué, ce qui laisse croire que le remblai a été enlevé. • Je retire un peu de neige et tombe rapidement sur de la terre. Il n'y a ni eau ni glace. Je n'ai pas l'impression que la terre a été retirée au niveau original et qu'il y a une libre circulation des eaux. 			

14 Vérification complémentaire à l'intervention				<input type="checkbox"/> SO
<p>2020-01-23 : conversation téléphonique avec <small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small> de <small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small> :</p> <p>Je lui fais part de mes observations. Il m'informe que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Son arpenteur était sur les lieux lorsqu'il y a eu retrait du remblai dans le littoral. Il est persuadé que le cours d'eau a été remis à son niveau original. • Un ponceau a été installé à cet endroit entre-temps (il y a environ 2 semaines). • Je lui demande s'il a d'autres photos du retrait du remblai et de l'installation du ponceau. Il en a une autre concernant les travaux correctifs, il me la transmet par courriel (reçu la journée même, copie placée au dossier). 				

15 Conclusion			
<p>Le remblai dans le littoral du cours d'eau semble retiré. Présentement un ponceau temporaire a été installé ce qui permet la libre circulation des eaux.</p>			

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés				↓↑	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	--	--	----	---	---	--

17 Recommandations			
<p>Ainsi, je recommande la fermeture du dossier puisque l'intégrité des cours d'eau CE-1 et CE-2 ainsi que des milieux humides présents dans le projet de développement de Contrecoeur sera fait dans le cadre d'un autre dossier.</p>			
Rédigé par : Christine Rondeau		Fonction : inspecteur	
Signature : ORIGINAL SIGNÉ		Date de signature : 2020-01-23	

18 Vérification du rapport d'intervention				<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Patrice Bouraue		Fonction : Chef d'équipe du contrôle hydrique		
Signature : ORIGINAL SIGNÉ		Date :		
Commentaires :				



IMG_0020.JPG

Baisseur laissant croire que le remblai a été retiré du littoral.



IMG_0021.JPG

Présence des bottes de foin qui ont été déposée dans le littoral après ma visite



IMG_0022.JPG

Baisseur laissant croire que le remblai a été retiré du littoral.



IMG_0023.JPG

Aucune glace dans le fond de la baisseur laissant croire que le remblai n' a pas totalement tété retirer donc que le lien entre l'amont et l'aval du cours d'eau ne se fait pas.

1 Identification					
Date de l'intervention : 2020-02-24		Heure de début : h		Heure de fin : h	
Intervention effectuée par : Christine Rondeau					
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO					
1.1 Demande					<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200640010			Type de demande : Document officiel		
Objet de la demande : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301448846			Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)		
N° de gestion doc. : 7311-16-01-5903534			N° de document : 401901821		
But de l'intervention : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le prolongement de la rue Industrielle					
2 Lieu concerné par l'intervention					↓↑ - +
1	Nom du lieu : Réseau d'égout (Ville de Contrecoeur)				
	Nom usuel du lieu :				
	N° du lieu : 90000985		Type de lieu : réseau d'égout		
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5336912 5336937 5337027 5738402 6102208				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :				
3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ville de Contrecoeur	demandeur	5000, route Marie-Victorin Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	15195589	90000985
4 Condition météo					<input checked="" type="checkbox"/> SO
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
6 Plainte					<input checked="" type="checkbox"/> SO
7 Photo numérique					<input checked="" type="checkbox"/> SO
8 Grille d'intervention annexée					↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
9 Autre pièce annexée au rapport					↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
10 Équipement utilisé					↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11 Échantillon					↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12 Mise en contexte					<input type="checkbox"/> SO
13 Description de l'intervention					
ERRATUM :					
Dans les rapports d'inspection no de document: 401888913 et 401890921					

13 Description de l'intervention
<p>Le no de lieux d'intervention aurait dû être : 90000985 : Réseaux d'égout Ville de Contrecoeur</p> <p>Le no d'intervenant aurait dû être : 15195589 : Ville de Contrecoeur.</p> <p>L'avis de Non-conformité a donc été émis au mauvais intervenant. Un erratum devra être envoyé à la Compagnie Les Entreprises Canepta Ltée. Un avis de non-conformité devra être transmis à la Ville de Contrecoeur.</p>

14 Vérification complémentaire à l'intervention	<input type="checkbox"/> SO

15 Conclusion
<p>Après de plus amples vérifications :</p> <p>L'avis de Non-conformité a été émis au mauvais intervenant. Un erratum devra être envoyé à la Compagnie Les Entreprises Canepta Ltée. Un avis de non-conformité devra être transmis à la Ville de Contrecoeur.</p>

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO																					
<table border="1"> <tr> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">1</td> <td>Manquement :</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">Degré de gravité des conséquences : Sélectionner une valeur</td> </tr> <tr> <td>Référence légale :</td> </tr> <tr> <td>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Sélectionner une valeur</td> </tr> <tr> <td>Explication :</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">Gravité objective du manquement de catégorie : Sélectionner une valeur</td> </tr> <tr> <td>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Sélectionner une valeur</td> </tr> <tr> <td>Les conséquences sont : Sélectionner une valeur</td> </tr> <tr> <td>Explication :</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sélectionner une valeur</td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td>Explication :</td> <td> </td> </tr> </table>	1	Manquement :	Degré de gravité des conséquences : Sélectionner une valeur	Référence légale :	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Sélectionner une valeur	Explication :			Gravité objective du manquement de catégorie : Sélectionner une valeur	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Sélectionner une valeur	Les conséquences sont : Sélectionner une valeur	Explication :					Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sélectionner une valeur			Explication :		
1		Manquement :		Degré de gravité des conséquences : Sélectionner une valeur																		
		Référence légale :																				
		Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Sélectionner une valeur																				
	Explication :																					
		Gravité objective du manquement de catégorie : Sélectionner une valeur																				
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Sélectionner une valeur																						
Les conséquences sont : Sélectionner une valeur																						
Explication :																						
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sélectionner une valeur																					
	Explication :																					

16.1 Facteurs aggravants	<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

16.2 Facteurs atténuants	<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
<input type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer :

17 Recommandations				
<p>Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Sélectionner une valeur</p> <p>Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre à Les Entreprises Canepta Ltée pour annuler l'avis de non-conformité et d'envoyer un nouvel avis à la ville de Contrecoeur</p>				
<table border="1"> <tr> <td>Rédigé par : Christine Rondeau</td> <td>Fonction : inspectrice</td> </tr> <tr> <td>Signature : ORIGINAL SIGNÉ</td> <td>Date de signature : 2020-02-24</td> </tr> </table>	Rédigé par : Christine Rondeau	Fonction : inspectrice	Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2020-02-24
Rédigé par : Christine Rondeau	Fonction : inspectrice			
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2020-02-24			

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : <input type="text" value="ORIGINAL SIGNÉ"/>	Date :
Commentaires :	